

la nouvelle lettre

Directeur de la publication : J. GARELLO
Commission Paritaire 63570

N° 750 – 26 Avril 2003

Hebdomadaire 1

EDITORIAL

LE MAL D'AVRIL

Dans une interview donnée la semaine dernière aux quotidiens de province, Jean Pierre RAFFARIN a fait un bilan de son action depuis le début de son mandat. A cette occasion il a opposé « l'esprit de Mai », celui qu'il a essayé d'insuffler à l'action gouvernementale dès le début Mai 2002, et « le mal d'Avril », celui auquel les Français ont échappé en éliminant et JOSPIN et LE PEN.

Notre Premier Ministre est toujours très adroit, et on ne peut douter qu'il ait eu et qu'il ait sans doute toujours l'intention de rompre avec le style de ses prédécesseurs à Matignon. Il a eu raison d'évoquer « l'impuissance » des socialistes, incapables naguère d'amorcer la moindre réforme et dont l'héritage a été particulièrement lourd. Il a reproché à juste titre aux gouvernants de ne pas être à l'écoute du pays, et d'exercer leur pouvoir avec « des certitudes, des assurances et des arrogances ». L'impuissance politique a été, à son avis, la cause profonde du succès de LE PEN, et Jean Pierre RAFFARIN se propose de rendre aux Français la confiance qu'ils ont perdue dans la politique et les politiciens. L'esprit de Mai, ce serait ce souffle nouveau dans notre vie publique.

Bien que brillante et généreuse, la thèse ne résiste guère à l'analyse, me semble-t-il. Trois évidences lui ôtent le plus clair de sa valeur.

La première évidence, c'est que le pouvoir aujourd'hui en place s'est situé, dans le domaine des relations internationales, sur une ligne diplomatique que ne contestent ni les gens de gauche ni les partisans du Front National. C'est Hubert VEDRINES qui, avant Dominique de VILLEPIN, se révoltait contre l'« unilatéralisme américain ». C'est Jean Marie LE PEN qui marquait sa sympathie pour Saddam HUSSEIN. L'anti-américanisme et l'anti-capitalisme sont cultivés en commun par la plupart des politiciens français, et la gloire de CHIRAC a été d'être à l'unisson. D'ailleurs, c'est bien le Président de la République, le même, qui donnait l'impulsion à la diplomatie française avant Avril 2002.

La deuxième évidence c'est que Jacques CHIRAC, aussi bien dans sa campagne que dans l'action qu'il entend imposer au gouvernement, s'adresse à la France qui a peur, à la France du repli, à la France ringarde. L'accent mis sur l'insécurité, dès le mois d'Avril 2002, est ce qu'il y a de plus spectaculaire. Mais il y a aussi l'anti-mondialisation, l'apologie du développement durable, la défense à tout prix de l'exception culturelle, des « services publics à la française », et encore le protectionnisme et les subventions pour les paysans, pour les entreprises non compétitives.

La troisième évidence, c'est qu'une impuissance politique peut en cacher une autre. Toute une série de mesures s'imposaient pour réparer les erreurs majeures et mortelles des socialistes : les 35 heures, la loi « de modernisation sociale », la fiscalité sur les hauts revenus et sur la fortune. Elles n'ont pas été prises. Quelques aménagements mineurs n'ont rien changé à l'architecture fondamentale de la législation socialiste, qui aura ruiné l'économie en moins de dix ans. S'agit-il de diminuer le nombre des fonctionnaires pour réduire la taille de l'Etat ? Après des effets d'annonce, on y renonce, même dans la pléthorique Education Nationale. S'agit-il de privatiser EDF, Air France et a fortiori la SNCF ? On remet à plus tard. Il en est ainsi parce que dans ce beau pays de France on ne touche pas à l'Etat, on ne touche pas aux services publics, on ne touche pas au pouvoir des syndicats, on ne touche pas aux « droits acquis ».

Mais les retraites, direz-vous ? Et encore la décentralisation et le statut de la fonction publique ? Je reconnais que sur ce point le gouvernement a su affronter la colère de la nomenklatura syndicale, qui se fait un devoir de défendre la « justice sociale », c'est-à-dire le maintien des privilèges de classe. Nous vivons un joli mois de « mai social », à n'en pas douter. Mais cet apparent courage peut annoncer de prochains abandons : je crains que l'on n'aille guère plus loin que les intentions. Surtout j'estime disproportionné de risquer sa popularité sur des projets qui ne sortent pas du « politiquement correct » et dont la nature ne devrait pas inquiéter les forces corporatistes et conservatrices. Réformer les retraites sans remettre en cause la répartition, tout en laissant une place marginale aux fonds de pension, mais tout en gardant aussi le principe de la retraite à 60 ans, et en espérant obtenir l'accord des syndicats : c'est à la fois incohérent et naïf. Lutter contre le chômage en réinventant le « traitement social », et remettre à plus tard l'allègement des charges et des législations, c'est imprudent et inopportun. Quand il faut une thérapie de choc, il est inutile de pratiquer la médecine douce, qui prolonge les épreuves et échauffe les esprits –de sorte qu'il sera impossible ensuite d'en venir aux choses réellement sérieuses.

Non, réellement, je ne sens pas bien « l'esprit de mai » ; il me paraît bien léger, pour ne pas dire inconsistant. Le « mal d'Avril », lui, est toujours là : chez les politiciens, chez les syndicalistes, à l'Élysée, dans la rue, dans les médias. Matignon aurait-il été épargné ?

Jacques Garello

Conjoncture

LES INSTITUTIONS, FACTEURS DE PROSPERITE

C'est une analyse fort intéressante que vient de publier le Fonds Monétaire International (FMI) dans son rapport « World Economic Outlook » de 2003. Le FMI s'interroge sur les causes de la prospérité des nations (de la Richesse des nations comme le disait déjà Adam SMITH) et sur les raisons pour lesquelles certaines nations se développent plus vite que d'autres. La réponse du FMI est claire et nette : ce sont les institutions qui font la richesse des nations.

Quand le FMI publie des indicateurs de liberté

A vrai dire, cela ne surprendra guère nos lecteurs, qui sont habitués à nous voir publier les résultats des indices de liberté, ceux du Fraser Institute comme ceux d'Heritage Foundation publiés régulièrement par le Wall Street Journal (Index of Economic Freedom) : ce sont les pays les plus libres, ceux qui ont choisi les institutions de la liberté, qui se développent le plus vite et ceux sont les pays qui refusent la liberté et le marché qui s'enfoncent dans la misère et le sous-développement.

Mais que ce soit le FMI qui le dise est révélateur : les grands organismes internationaux ne passent pas pour des inconditionnels de la liberté économique : par nature, ils sont même plutôt interventionnistes, justifiant ainsi leur raison d'être. On aurait pu s'attendre à ce que les médias donnent un écho important à ce virage du FMI. En fait, bien peu ont publié ces résultats, qui viennent contredire le politiquement correct. A notre connaissance, seul le Figaro économie, dans un excellent papier de Jean-Pierre ROBIN, a commenté l'analyse du FMI, mais avec un titre malheureux qui tranche avec tout le reste de l'article « La politique, facteur numéro un de la prospérité ».

Que fait apparaître le rapport du FMI ? Qu'habituellement on cherche à expliquer la croissance économique et la prospérité en général à l'aide des facteurs de production traditionnels, le travail et le capital. C'est ce qui a valu dans les pays du tiers-monde les calamiteuses politiques de développement, consistant à injecter -en pure perte- de l'argent -public- en espérant voir l'économie décoller. Or le FMI montre que ce qui compte ce ne sont pas d'abord ces facteurs de production -le travail existe dans ces pays et le capital ira là où il y a des perspectives de gains (surtout avec la mondialisation)- mais les institutions qui jouent le rôle déterminant.

La qualité des institutions, facteur déterminant

Si les institutions sont souvent négligées, c'est en raison d'a priori idéologiques, mais aussi parce que ce sont des facteurs non quantifiables, difficilement intégrables dans les modèles de croissance mathématiques, néoclassiques ou keynésiens.

En quoi consiste cette qualité des institutions ? Il s'agit aussi bien des règles du jeu comme celles de la concurrence ou du marché du travail (est-il libre et flexible ou entravé de réglementations ?) que les cadres réglementaires ou les institutions proprement dites, comme par exemple une banque centrale indépendante ou des règles budgétaires strictes. On note en particulier « la qualité de la gouvernance » -degré de corruption, protection des droits, efficacité du secteur public, etc.- « la protection légale de la propriété privée », « le niveau des limites institutionnelles encadrant les responsables politiques » et empêchant donc leur interventionnisme excessif.

Selon le FMI « Compte tenu de la mobilité du capital international de telles estimations (sur les réalités institutionnelles et la façon dont elles sont perçues) peuvent jouer un rôle majeur dans la capacité d'un pays à attirer et à retenir des flux d'investissements ». Maitland MACFARLAN, le responsable de l'étude du FMI en arrive à la conclusion suivante : « Le revenu par tête pourrait augmenter en moyenne de 80% (c'est à dire d'environ 800 à plus de 1400 dollars par an) si les institutions de la région s'amélioraient pour atteindre le niveau de celles de l'Asie en développement. Et cette dernière pourrait en gros doubler ses revenus si ses institutions étaient renforcées au niveau moyen de l'échantillon ».

Les institutions expliquent les écarts entre pays

Rentrant dans le détail, le FMI explique ainsi la réussite de certains pays : « le très haut niveau de vie atteint à Singapour tranche avec celui de ses voisins qui ont le même climat équatorial. Autre exemple, moins connu : en Afrique les bonnes performances du Botswana contrastent avec les sévères difficultés de pays limitrophes comme l'Angola et le Zimbabwe », qui conservent largement des institutions inadaptées, issues du socialisme. On pourrait évidemment mettre aussi en avant les résultats de l'île Maurice ou de l'Asie du Sud-Est, par rapport à leurs voisins restés avec des institutions archaïques opposées au libre marché. Et beaucoup de pays aujourd'hui riches se sont développés sans aucune ressource naturelle ni matière première.

Bref, « le facteur géographique ou climatique se trouve relativisé, tout comme le déterminisme de l'histoire. Les experts du FMI, souligne le Figaro, invoquent des raisons institutionnelles pour expliquer les succès fort contrastés obtenus par les colonisations européennes du XVII^e au XIX^e siècles. D'un côté l'établissement de colonies d'émigrés, comme les Etats-Unis, l'Australie, la Nouvelle Zélande, avec des institutions défendant l'état de droit et la propriété privée. De l'autre des colonies d'exploitation, en Amérique centrale ou du sud ou dans la majeure partie de l'Afrique subsaharienne : leur cadre juridique a été conçu pour exploiter des richesses nationales, bien plus que pour le développement d'un pays ». Et la voie marxiste suivie par nombre de ces pays après l'indépendance a encore aggravé la situation.

Pour le FMI, la conclusion est claire : chaque nation devrait avoir à cœur d'améliorer ses règles de fonctionnement, au profit d'institutions « qui protègent les droits de propriété, respectent l'état de droit, etc. ». En outre certaines conditions facilitent les évolutions institutionnelles, à commencer par l'ouverture à la concurrence et au commerce international. Voilà qui ne surprendra guère nos lecteurs, mais peut-être un peu plus les lecteurs habituels des rapports du FMI... Il serait bon que les partisans du « développement durable » et les gouvernements qui refusent le libre-échange s'en inspirent.

LA DESINFORMATION SUR L'IRAK : UNE AMBIANCE QUASI SOVIETIQUE

Dans le climat général de désinformation qui a gagné la France tout au long de la crise irakienne, l'article publié par deux philosophes (Pascal BRUCKNER et André GLUCKSMANN) et un cinéaste (Romain GOUPIL), sous le titre « la faute » nous est apparu comme un ballon d'oxygène, un moment de vérité dans une ambiance de mensonge. Et le fait que cet article soit en outre paru dans le Monde (15 avril 2003), qui a par ailleurs tant contribué à cette désinformation, a été pour nous une bonne surprise supplémentaire.

Les auteurs soulignent qu'il « faudra raconter un jour l'hystérie, l'intoxication collective qui ont frappé l'Hexagone depuis des mois, l'angoisse de l'Apocalypse qui a saisi nos meilleurs esprits, l'ambiance quasi soviétique qui a soudé 90% de la population dans le triomphe d'une pensée monolithique, allergique à la moindre contestation. Il faudra étudier la couverture partisane de la guerre par les médias -lesquels, à de rares exceptions près, furent moins objectifs que militants, minimisant les horreurs de la tyrannie baasiste pour mieux accabler l'expédition anglo-américaine, coupable de tous les crimes, toutes les fautes, tous les malheurs de la région ».

« Pendant des semaines, Télé Bagdad a envahi nos cervelles et nos petites lucarnes, au point que les très rares dissidents irakiens invités devaient s'excuser d'exister (...). Il faudra expliquer pourquoi la minorité kurde fut, durant cette période, interdite de manifester quand les nervis de Saddam paraient sur nos boulevards en brandissant ses portraits, hurlant des slogans à sa gloire, allant jusqu'à lyncher le poète en exil Salah Al-Hamdani. Il faudra analyser cette proportion alarmante de Français (33%) qui, ne souhaitant pas la victoire de la coalition, se prononçaient de facto pour celle de Saddam Hussein ».

« Force est de constater que l'antiaméricanisme n'est pas un accident de l'actualité ou la simple réticence face à l'administration de Washington, mais le credo d'une politique qui soude les uns avec les autres, en dépit de leurs divergences, la Front national et les Verts, les socialistes et les conservateurs, les communistes, les souverainistes... A droite comme à gauche, ils sont rares ceux qui n'ont pas cédé à ce « nationalisme des imbéciles » qui est toujours un symptôme de ressentiment et de déclin ».

Bref, la deuxième « guerre du Golfe est un formidable révélateur. Recrudescence de l'antisémitisme et de la haine ethnique, crise économique et sociale, profanation d'un cimetière britannique, passage à tabac des juifs et des opposants irakiens lors des grandes marches « pacifistes », alliance à revers avec le peu ragoûtant Vladimir Poutine massacreur des Tchétchènes, réception du despote africain Robert Mugabe à Paris, insultes publiques adressées aux pays d'Europe de l'Est coupables de ne pas nous obéir au doigt et à l'œil, notre grande nation n'est pas en train d'écrire une de ses pages les plus glorieuses ».

Nous sommes heureux d'avoir pu, à travers quelques citations de leur article, rendre hommage à ceux, parmi les intellectuels, qui ont su relever l'honneur de la France par des propos de bon sens et de courage. Ils n'étaient heureusement pas les seuls, mais nous étions au total bien peu nombreux pour maintenir une présence française aux côtés des défenseurs de la liberté.

RETRAITES DE LA FONCTION PUBLIQUE : LA COUR DES COMPTES PUBLIE LE « DOSSIER NOIR »

Au moment où Gouvernement et Syndicats s'affrontent sur le dossier des retraites de la fonction publique, on oublie pas que c'est la Cour des Comptes qui a jeté un sacré pavé dans la mare. Son rapport a donc été publié en avant-première par les Echos qui l'ont baptisé « le dossier noir des retraites ».

On savait déjà qu'il existait un décalage important entre le secteur privé et le secteur public pour avoir droit à la retraite à taux plein. Il suffit de cotiser en effet 37 ans et demi dans la fonction publique, contre 40 ans dans le secteur privé. D'autre part, la retraite dans le public est de 75% du traitement des six derniers mois d'activité, tandis que dans le privé on tient compte des quinze dernières années. A dernier salaire égal, cela peut représenter un privilège de quelque 10 à 15% pour le public. Ce point là est connu de tous et le gouvernement n'a pas caché qu'il souhaitait y mettre fin.

Mais c'est tout le reste de ce que relève le volumineux et minutieux rapport de la Cour des Comptes, intitulé « les pensions des fonctionnaires civils de l'Etat », qui mérite d'être souligné et qui n'est pas assez connu. D'une manière générale, ce qui frappe c'est l'opacité très grande des situations et le poids des régimes de faveur, souvent connus des seuls intéressés. Cela va des possibilités de départ à 55 ans, voire à 50 ans, à la retraite anticipée des mères de famille, en passant par l'octroi injustifié de revalorisations indiciaires et statutaires, par les promotions de fin de carrière (puisque la retraite est calculée sur les six derniers mois), par la multiplication des bonifications de pension, par les intégrations dérogatoires de primes dans le calcul de la retraite. Bref, le régime des fonctionnaires de l'Etat « abrite un certain nombre de dispositions tirées d'une histoire ancienne, bien antérieures le plus souvent à la Seconde guerre mondiale, dont la justification s'est étiolée au fil du temps et, néanmoins, jamais remises en cause ».

Le Code des pensions est présenté par ce rapport comme un « ensemble stratifié, figé, fréquemment contourné dans les faits et à l'origine de différences de traitements peu justifiables. » La Cour souligne « une longue tradition d'opacité », parle de pratiques « abusives », « irrégulières », « discrétionnaires », reposant sur « une interprétation coutumière extensive des textes existants ».

Lorsqu'on entre dans le détail, le rapport se fait encore plus accablant. C'est depuis 1853 que les fonctionnaires d'une catégorie dite active, pour les emplois pénibles, peuvent faire valoir leur retraite à 55 ans ; c'est le cas de 35% des fonctionnaires. Mais les métiers d'agents des douanes, instituteurs, agents d'exploitation de l'équipement, sont-ils, un siècle et demi plus tard, toujours aussi pénibles ? « A aucun moment il n'a été procédé à un réexamen des conditions concrètes d'exercice des emplois au regard des évolutions technologiques ».

De même, on peut s'interroger sur le départ anticipé des mères de famille ayant élevé trois enfants, qui peuvent partir en retraite pourvu qu'elles aient accompli quinze années de service (en moyenne elles partent à 51 ans). Cet avantage datant de 1924 n'est jugé « guère compatible » avec le principe européen d'égalité des rémunérations hommes-femmes.

Sait-on que depuis 1875 les fonctionnaires élus au parlement peuvent liquider leur pension à 50 ans et cela en la cumulant avec leur rémunération de parlementaires ? Sait-on qu'après leur liquidation les pensions sont non seulement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de la fonction publique, mais aussi des mesures prises en faveur de telle ou telle catégorie (mesures prises pour les actifs et étendues abusivement aux retraités) ? De même, bien que ce soit interdit par le Conseil d'Etat, la carrière des fonctionnaires peut dans certains cas se poursuivre pendant la retraite.

l'actualité qui nous fait réfléchir

Et quid des « bonifications de dépaysement » ? A l'heure du TGV et des télécommunications elles semblent « anachroniques et inadaptées ».

Les syndicats accusent la cour de manipuler l'opinion publique. La manipulation, c'est de dire enfin la vérité. Mais les syndicats n'aiment ni la vérité ni l'égalité.

ELF : LA FOLIE DES GRANDEURS

On croyait avoir tout vu et tout entendu dans l'affaire Elf, mais le procès qui se déroule en ce moment apporte chaque jour son lot de révélations. La semaine dernière, consacrée essentiellement au cas des dépenses personnelles de Loik LE FLOCH-PRIGENT, n'échappe pas à la règle : elle fut même l'une des plus fertiles en rebondissements.

Que penser de son hôtel particulier dans le 16^e arrondissement de Paris : 600 mètres carrés habitables, 300 M2 de jardin, « un escalier d'honneur, de beaux salons de réception », le tout payé par Elf, bien entendu, grâce à des fonds secrets détenus en Suisse par Alfred SIRVEN. Il est question de 10 millions de dollars : une misère à l'échelle d'Elf, il est vrai. Sans compter quelques aménagements, comme 700 000 francs pour une cuisine, car il adore cuisiner, à en croire son ex-femme...

Selon les propres mots d'Alfred SIRVEN, le PDG d'Elf était saisi par « la folie des grandeurs ». Mais LE FLOCH-PRIGENT est bien embarrassé : « arrive le moment le plus pénible pour moi, car on va arrêter de parler du Président d'Elf pour passer à un registre plus personnel ». Quelle pudeur soudaine... Tout y passe : il est écrasé par « l'énorme structure d'Elf » ; il a des soucis en raison de son « amour passionné » pour Fatima BELAÏD qui se transformera en « enfer et douleur ». Bref, c'est une victime du système. Et faire pleurer le tribunal évite de s'expliquer trop en détail sur les fonds secrets. D'ailleurs ce n'est pas un logement personnel, mais un logement « de sécurité », voire de fonction. Mais alors pourquoi rendre si obscure la transaction ? Réponse de l'intéressé : il ne s'est pas occupé des « détails » de l'opération.

Et enfin cette défense face à la question « le président d'une société ne doit-il pas se préoccuper que son logement de fonction s'élève à un prix raisonnable » : « Je considère que j'ai commis une faute, pas un délit. J'en avais envie, ma femme en avait envie. A l'époque, je ne lui refusais rien ». Tout est dit dans ce « j'en avais envie ».

Mais l'histoire de son ex-femme ne s'arrête pas là. Laissons de côté les travaux délirants qu'elle a faits dans leur fameux hôtel particulier : plus de 3,5 millions de francs, payés par Elf bien entendu. Mais les relations avec son épouse se sont rapidement dégradées. Que fait alors le PDG ? Il sollicite un entretien avec... François MITTERRAND, alors Président de la République : « Je lui ai annoncé que j'allais divorcer et que cela risquait de ne pas aller sans heurts. Je lui ai dit : compte tenu des voyages fréquents en Afrique avec elle, et de tout ce qu'elle sait de nos opérations, les problèmes collatéraux peuvent être importants pour Elf, le pays et la cellule élyséenne dont votre fils est responsable ». Il présente alors au Président sa démission, qui la refuse, et lui laisse entendre qu'il a d'autres moyens de réduire son épouse au silence.

« A ce moment, je considère être couvert par le Président de la République et qu'il est licite de recourir aux fonds secrets. Il s'agit de faire déménager ma future ex-femme et de payer le prix de son silence ». Et tout cela grâce aux fonds d'Elf. L'affaire est traitée par l'ami de toujours, Maurice BIDERMANN. Ordre est donné au détenteur de la caisse noire, Alfred SIRVEN, de payer sans hésiter. Mais son ex-femme est de plus en plus gourmande et fait monter les prix.

Bref, Elf paiera 100 000 francs par mois à Fatima BELAÏD, sans compter une Renault 25 à 250 000 francs, des travaux pour 1,8 millions pour son appartement et quelques autres avantages. Tout l'état major d'Elf est mobilisé pour cette affaire d'Etat, car le PDG, pudiquement, ne veut rien savoir des détails... Bref, au total ce sont d'abord 13,8 millions de francs qui vont quitter le compte suisse d'Alfred SIRVEN pour celui de Maurice BIDERMANN et pour finir dans les mains de l'ex-épouse. Cela permettra en particulier d'acheter, pour l'éloigner, un appartement à Londres. Puis la somme passe finalement, avant le début du scandale, à 19 millions.

On pourrait poursuivre à l'infini ce mauvais feuilleton. Mais peut-on imaginer une telle corruption dans une entreprise privée ? Où peut-on faire payer son divorce par une entreprise, sinon dans une entreprise d'Etat, avec la bénédiction du Président de la République ? Le plus étonnant de l'affaire c'est qu'elle ne provoque aucune réaction visible des citoyens...

MEDECINS-CNAM : LA RUPTURE

Nous avons régulièrement rendu compte pour nos lecteurs des négociations, amorcées depuis des mois, entre la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et les syndicats de médecins spécialistes. Un espoir était né à la demande des médecins : le secteur à honoraires libres pourrait se développer.

La CNAM ne voyait pas les choses de cette façon. Elle proposait, au mieux, une certaine diversification des honoraires selon le type de consultation : une façon maladroite de singer en partie ce que le marché sait très bien faire de lui-même, adapter les prix à chaque situation.

Rebondissement la semaine dernière, avec un ultimatum de la CNAM aux syndicats médicaux : un projet de convention transitoire comportant de bien modestes réévaluations de tarifs. Mais tout autant que par le fond les médecins ont été choqués par la forme : ce projet de convention avait pour « vocation d'être signé en l'état ». Autrement dit, les caisses ont présenté un projet non négociable.

La réaction des médecins ne s'est pas fait attendre. Selon Michel CHASSANG, Président de la CSMF, « Nous ne sommes tombés d'accord sur rien : ni sur le contenu de la convention, ni sur son cadre, ni sur le montant des honoraires, ni sur les mécanismes de régulation ». Ce que confirme Dinorino CABRERA, Président du SML : « Si onze mois de discussions aboutissent à un dialogue de sourds, c'est qu'on n'y arrivera pas ».

Conclusion : alors que la CNAM imaginait qu'un accord allait être signé, puisqu'elle y mettait le prix, elle s'est heurtée à un « mur de refus » des syndicats. La CNAM n'a pas compris que les médecins n'étaient pas à acheter. Ils ont réagi en libéraux : ils ne voulaient pas une simple revalorisation, mais la liberté tarifaire. La CNAM, enfermée dans sa logique, ne pouvait accepter. D'où la rupture.

Jean-François MATTEI a pris acte de l'échec de la négociation et annoncé qu'un texte réglementaire minimal viendrait régir les relations entre la Sécurité Sociale et les spécialistes, pour assurer la continuité des remboursements aux assurés. Mais un texte unilatéral, bien entendu.

Si les médecins continuent à tenir bon, qui fera plier la CNAM ? Le gouvernement n'y semble pas prêt, puisqu'il n'est pas favorable à la liberté des honoraires. La situation risque donc d'être durablement bloquée. Il en est ainsi comme dans de nombreux secteurs d'activité : après avoir été trop longtemps victimes de la bureaucratie et du dirigisme qui ont ruiné leurs activités, des professionnels retrouvent le courage de revendiquer la liberté d'exercer ou d'entreprendre. Puisse les médecins réussir, et faire école !

6 MAI 2002 – 6 MAI 2003

Colloque de l'ALEPS : UN AN DE REFORME

« De la réforme, encore de la réforme, toujours de la réforme »

L'Aleps et Génération libérale vous convient à une réflexion anniversaire, menée avec les parlementaires réformateurs sur le thème :

Audace de la réforme ou tyrannie du statu quo ?

le Mardi 6 Mai 2003, de 9 heures 30 à 13 heures et de 14 heures 30 à 18 heures
à la Maison de la Chimie, 28 Rue Saint Dominique Paris VII° (métro et parking Invalides)

Réforme de l'Etat, réforme de l'emploi, réforme du système éducatif, réforme de la protection sociale : où en est-on un an plus tard, et quelles sont les perspectives dans les mois à venir ?

La réforme peut-elle être audacieuse quand les partisans du statu quo exercent leur tyrannie ?

9.30 – 10.00 Présentation Générale

Jacques Garelo, Président de l'ALEPS, accueille **Hervé Novelli**, fondateur du groupe des réformateurs à l'Assemblée Nationale et **Bernard Plasaït**, Sénateur

10.00 - 11.30 La réforme de l'Etat : la décentralisation, le secteur public, la dérive des dépenses.

Présidence : Pr **Roland Drago**, de l'Institut

Rapporteurs : Pr **Gérard Bramoullé**, Mme **Benoite Taffin**, Modérateur : M. **Louis Giscard d'Estaing**, député

11.45 – 13.00 La réforme de l'emploi : législation du travail et productivité, fiscalité et compétitivité

Présidence : Madame **Sophie de Menthon**

Rapporteurs : M. **Axel Arnoux** et M. le Doyen **Jean Pierre Centi**, Modérateur : M. **Michel Piron**, député

14.30 – 15.45 La réforme du système éducatif : l'école et l'éducation, la famille et l'éducation

Présidence : Pr **Bertrand Lemennicier**

Rapporteurs : Pr **Philippe Nemo** et **Jean Yves Naudet**, Modérateur : **Christian Vanneste**, député

16.00 – 17.15 La réforme de la protection sociale : les retraites, l'assurance-maladie

Présidence : M. **Fred Aftalion**

Rapporteurs : MM. **Georges Lane**, **Nicolas Marquès**, Modérateur : **Jean Pierre Dorr**, député

17.15 – 17.45 Synthèse générale : l'état de la réforme, les exigences et les urgences actuelles

Pr **Pascal Salin**, **Hervé Novelli**

17.45 – 18.00 Conclusion : Le lièvre et la tortue : gradualisme ou thérapie de choc ?

Pr **Jacques Garelo**

On peut s'inscrire par téléphone au 01 43 80 55 18 ou par fax au 01 48 88 97 57 ou par e-mail alepsmariane@hotmail.com. La participation aux frais est de 20€ par personne (étudiants : 10€), à régler (de préférence) par chèque à l'ordre de l'ALEPS, ou sur place le jour de la conférence.

AU SOMMAIRE DU N° 750 :

EDITORIAL : Le mal d' Avril pp. 1-2

CONJONCTURE : Les institutions, facteurs de prospérité pp. 2-3

ACTUALITÉ QUI NOUS FAIT RÉFLÉCHIR : La désinformation sur l'Irak : une ambiance quasi soviétique p.4 – Retraites de la fonction publique : la cour des comptes publie le « dossier noir » p. 5-6 – Elf : la folie des grandeurs p. 6-7 – Médecins-CNAM : la rupture p. 7 – Colloque de l'ALEPS : un an de réforme p.8.

ABONNEMENT DE 1 AN (40 Numéros) : €30.00.

ABONNEMENT DE SOUTIEN (UN AN) : €92.00.

LIBERTE ECONOMIQUE ET PROGRES SOCIAL

35 Avenue Mac Mahon - 75017 PARIS - Tél. : 01 43 80 55 18

www.libres.org